

Communiqué aux candidat(e)s à un apprentissage pour adultes profession auxiliaire de vie

Il est porté connaissance aux intéressé(e)s qu'à partir de l'année scolaire 2010-11 le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle organisera un apprentissage pour adultes dans la qualification professionnelle d'auxiliaire de vie.

Les intéressé(e)s doivent remplir outre les conditions générales pour l'accès à l'apprentissage pour adultes, à savoir

- être âgé(e) de 18 ans au moins,
- avoir quitté l'école au moins 12 mois,
- se prévaloir, en principe, d'une affiliation au Centre commun de la Sécurité sociale d'au moins 12 mois,

les conditions spécifiques suivantes:

- en principe, avoir réussi avec succès au moins une classe de 9^e PR avec 38 points en moyenne des notes annuelles en langues,
- s'être classé(e) en rang utile lors du bilan d'entrée de compétences.

Modalités:

- adresser une demande écrite au Lycée technique de Bonnevoie (LTB) accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae (LTB, 119, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg),
- introduire personnellement une demande pour l'apprentissage pour adultes auprès du service d'Orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi.

Le bilan d'entrée de compétences aura lieu le mardi, 22 juin 2010 à 15h00 au LTB.

Date limite pour l'introduction de la candidature au bilan d'entrée des compétences: 15 juin 2010

Communiqué par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.